

# Salle des Courlis



Salle des Courlis



Tables

## Adresse :

- › 23, Rue de Besné

## Capacité d'accueil (personnes assises) :

- › Salle des Courlis : 91

## Matériels mis à disposition (pour la salle des Bruants et des Courlis) :

- › Chaises noires : 200

- › Chaises bleues : 100
- › Tissu : 100 pour mariage
- › Tables 1,80m : 34
- › Tables 1,60m : 5
- › Verres à pied : 125
- › Verres apéro : 100
- › Podium : 15 panneaux de 2m x 1m

### **Modalités de location :**

- › Utilisation de la salle et de la cuisine pour la journée de 9h à 4h du matin suivant ;
- › 2 chèques de caution sont demandés à la remise des clefs pour chaque location : 700€ (détérioration) et 100€ (ménage) ;
- › Une attestation d'assurance (responsabilité civile) est à donner à l'accueil de la Mairie ;
- › Les clefs sont à retirer en Mairie le vendredi de 8h30 à 17h pour les locations du week-end.

### **Acompte et solde (locations aux particuliers) :**

- › Un acompte de 50% du montant total de la location doit être versé le jour de la réservation ;
- › Le solde devra être réglé au plus tard au moment de la remise des clefs.

### **Tarifs salle des Courlis :**

Utilisateur	Locaux	Commune		Hors commune
		Association (1)	Particulier (*)	
<b>Manifestation ou réunion 3 heures (3)</b>	Courlis (2)	<i>Gratuit (2)</i>	<b>41 €</b>	<b>61 €</b>
	Cuisine	<i>Gratuit (2)</i>	<b>41 €</b>	<b>61 €</b>
<b>Location pour la journée (jusqu'à 4 heures du matin) (4)</b>	Courlis (2)	<i>Gratuit (2)</i>	<b>122 €</b>	<b>184 €</b>
	Cuisine	<i>Gratuit (2)</i>	<b>122 €</b>	<b>184 €</b>
<b>Location forfait 2 jours (jusqu'à 20 heures la 2nde journée) (4)</b>	Courlis (2)	<i>Gratuit (2)</i>	<b>184 €</b>	<b>275 €</b>
	Cuisine	<i>Gratuit (2)</i>	<b>184 €</b>	<b>275 €</b>
<b>Prestations annexes</b>	Podium 30m <sub>2</sub> 15 panneaux de 2 x 1m	<i>Gratuit</i>	<b>2€ les 2m<sub>2</sub></b>	<b>3€ les 2m<sub>2</sub></b>

(\*) et personnel communal qui réside ou non sur le territoire communal ayant au moins 1 an d'ancienneté

(1) Association dont le siège social est sur la commune, siège hors commune si association à but non lucratif et à but social et humanitaire, le cas échéant 15€ de l'heure

(2) Pour les manifestations à but lucratif (entrées, consommations payantes, ventes, loto, etc...), les associations bénéficient de 4 mises à disposition des salles à titre gratuit, au-delà : application demi-tarif de location demandé aux particuliers de la commune.

(3) Selon disponibilité des salles, mise à disposition gratuite à la famille pour sépulture

(4) Location Bruants+Courlis+cuisine : remise de 10%

**Chèques de caution pour l'ensemble des locations des salles municipales :**

→ pour dommages occasionnés à la salle : **700€**

→ pour rangement et ménage non effectués correctement : **100€**